

Guide pratique du don de denrées alimentaires en période de crise COVID-19

Le Président de la République a souligné que la France est confrontée à « *la plus grave crise sanitaire depuis un siècle* ». Dans ce contexte, la continuité de l’approvisionnement en denrées alimentaires est plus que jamais nécessaire pour assurer la continuité de la délivrance d’une aide alimentaire aux plus démunis particulièrement vulnérables en période de crise.

Le don de denrées aux acteurs de l’aide alimentaire est possible, dans le respect des normes sanitaires en vigueur, pour tous les acteurs de la chaîne alimentaire ; ils peuvent bénéficier d’une défiscalisation dans les conditions prévues par [l’article 238 bis du Code général des impôts](#).

Les dons concernant des volumes importants peuvent être proposés aux têtes de réseaux associatifs qui se chargeront de les répartir en fonction des besoins ([voir page 6](#)). Il existe également des débouchés pour les petits volumes qui peuvent être adressés localement ([voir page 14](#)).

L’objectif de ce guide est de répondre aux besoins des acteurs dans ce contexte inédit, en s’adressant prioritairement aux nouveaux donateurs. Il fournit le cadrage nécessaire à la qualité du don – qui reste une priorité de tous les acteurs – et en créant les conditions de mise en adéquation des besoins et de l’offre, de mise en relation des nouveaux donateurs et des bénéficiaires. Enfin, il vise à mettre en relations les opérateurs du secteur alimentaire qui disposent de moyens logistiques (stockage, transport, transformation) et les associations.

Il a vocation à répondre aux questions que se pose tout donateur et se veut ainsi opérationnel et pragmatique.

Il est important de noter que cet outil est élaboré par les ministères chargés de l’alimentation et des solidarités, dans le cadre de la crise que traverse le pays aujourd’hui. Il n’a pas vocation à perdurer au-delà.

Table des matières

Quelles sont les règles à respecter ?	3
Qui peut donner ?	3
Quels types de denrées donner ?.....	3
Quelles conditions pour le don ?.....	4
A qui puis-je donner ?	6
Pour les gros volumes.....	6
Liste complète des associations habilitées nationalement :.....	19
Pour les petits volumes	20
Liste complète des associations habilitées dont les associations habilitées régionalement.....	24
Mise à disposition d’outils logistiques	25
1. Commerce de gros	25
2. Restauration collective.....	27
Mise en relation des acteurs	29
Liens autres contacts et documents utiles.....	31

Quelles sont les règles à respecter ?

Qui peut donner ?

Le don de denrées alimentaire peut être effectué librement par toute personne physique ou morale. En particulier, les producteurs, distributeurs, opérateurs de l'industrie agro-alimentaire et de la restauration collective sont éligibles au don de denrées adressés aux associations d'aide alimentaire.

Les acteurs suivants sont d'ores et déjà dans l'obligation de proposer une convention de don à une association d'aide alimentaire habilitée en application des dispositions législatives :

- Les grandes et moyennes surfaces (GMS) dont la surface est de plus de 400m² ;
- Les opérateurs de l'industrie agro-alimentaire dont le chiffre d'affaire est supérieur à 50 millions d'euros ;
- Les opérateurs de commerce de gros alimentaire dans le chiffre d'affaire est supérieur à 50 millions d'euros ;
- Les opérateurs de la restauration collective distribuant plus de 3000 repas par jour.

Pour aller plus loin, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a publié en 2015 un guide d'information sur le don de denrées alimentaires (la réglementation a évolué sur certains aspects depuis ce guide).

Tous concernés par le don alimentaire :

https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/don_ali_nov15.pdf

Quels types de denrées donner ?

Toutes les denrées peuvent faire l'objet d'un don aux acteurs publics et associatifs distribuant des denrées aux personnes en situation de précarité alimentaire à l'exception :

1. des denrées d'origine animale non préemballées (par exemple les viandes et fromages vendues en rayon traditionnel de GMS),
2. des denrées suivantes, exclues par le [Guide des bonnes pratiques d'hygiène de la distribution de produits alimentaires par les organismes caritatifs](#), dès lorsqu'elles ne sont pas produites par un établissement agro-alimentaire agréé et porteuses de sa marque d'identification ovale :
 - a) Pâtisseries réfrigérées à base de crème pâtissière, crème chantilly,
 - b) Crustacés et coquillages notamment huîtres et moules,
 - c) Steaks hachés réfrigérés,
 - d) Abats réfrigérés
 - e) Farces et produits farcis réfrigérés.
3. des produits réfrigérés détériorés, abîmés, ou présentant un aspect anormal,
4. des denrées dont la Date Limite de Consommation (DLC) est dépassée.

La DLC résiduelle des denrées périssables pouvant être données est en principe supérieure à 48h, sauf si la structure qui les reçoit est en mesure de redistribuer les denrées avant la date d'échéance mentionnée. L'étiquetage des denrées doit comporter les mentions obligatoires de droit commun

prévues par le règlement INCO (règlement (UE) n° 1169/2011). La structure peut prendre en charge les denrées dont les mentions d'étiquetage sont manquantes, à la condition que le responsable des informations sur les denrées alimentaires ait communiqué au donateur les mentions manquantes dudit lot. Au moment de la mise à disposition du lot de denrées au consommateur final, ces mentions doivent lui être rendues accessibles au moyen d'un affichage ou d'un document d'accompagnement dont les indications sont lisibles, précises, claires et aisément compréhensibles par les bénéficiaires. Toutefois, la rectification des mentions ne peut pas porter sur le numéro de lot, la date limite de consommation si elle existe, ni sur la liste des ingrédients signalant la présence d'allergènes à déclaration obligatoire.

Quelles conditions pour le don ?

Le don de denrées est possible à l'attention des personnes morales de droit public (par exemple les CCAS ou les hôpitaux) et des associations distributrices de denrées, qu'elles soient habilitées au titre de l'aide alimentaire ou non.

- Proposer une convention de don :

Les acteurs suivants sont d'ores et déjà dans l'obligation de proposer une convention de don à une association d'aide alimentaire habilitée en application des dispositions législatives :

- Les grandes et moyennes surfaces (GMS) dont la surface est de plus de 400m² ;
- Les opérateurs de l'industrie agro-alimentaire dont le chiffre d'affaire est supérieur à 50 millions d'euros ;
- Les opérateurs de commerce de gros alimentaire dans le chiffre d'affaire est supérieur à 50 millions d'euros ;
- Les opérateurs de la restauration collective distribuant plus de 3000 repas par jour ;

Pour les autres opérateurs, la convention n'est pas obligatoire. Il est cependant conseillé, dans la mesure du possible, de formaliser le don par une convention pour sécuriser juridiquement les parties.

Les modèles de convention suivants ont été développés en concertation avec les acteurs concernés.

- Conventions-type de don :
 - Restauration collective [Convention de dons de denrées alimentaires entre un opérateur de restauration collective et une association d'aide alimentaire habilitée](#)
 - Industrie Agro-alimentaire : [Convention de dons de denrées alimentaires entre un opérateur de l'industrie agroalimentaire et une association d'aide alimentaire habilitée](#)
 - [GMS](#)
- La défiscalisation

Ce dispositif s'applique pour tout don en numéraire ou en nature d'une entreprise assujettie soumise à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés selon un régime réel d'imposition (dispositif relatif à l'article 238 bis du code général des impôts). La réduction d'impôt est égale à 60 % de la valeur du don déterminée conformément à la doctrine fiscale commentant les dispositions de l'article 238 bis précité, jusqu'à 20 000 euros ou 5 pour mille du chiffre d'affaires annuel (si supérieur). Ce dispositif nécessite une attestation de réception du don précisant notamment les quantités reçues.

Fiche Don Covid-19 et défiscalisation

- L'essentiel des règles à respecter.

Les règles générales sont présentées sur le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation <https://agriculture.gouv.fr/don-alimentaire-les-regles-respecter>

Les règles concernant la congélation en restauration collective sont présentes sur le [document suivant](#).

Les précautions sanitaires liées au Covid-19 à observer pour les activités de livraison sont indiquées à l'article 6 du décret 2020-293 du 23 mars 2020 : mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières », équipement des véhicules de transport d'une réserve d'eau et de savon ainsi que de serviettes à usage unique, ou de gel hydro- alcoolique. La remise et la signature des documents de transport sont réalisées sans contact entre les personnes. Dans le cas de livraisons à domicile, les chauffeurs laissent les colis devant la porte. Il ne peut être exigé de signature d'un document sur quelque support que ce soit par le destinataire ou son représentant.

L'ensemble des structures mobilisées devront veiller au respect strict des consignes sanitaires et de sécurité, pour protéger autant les bénéficiaires que les bénévoles et le personnel. Les modalités de distribution pourront à ce titre être adaptées, notamment en allongeant les créneaux d'ouverture, en utilisant dans la mesure du possible des locaux plus grands et en prévoyant la préparation à l'avance de colis pour diminuer le temps de présence sur place. Les actions de distribution bénéficieront de dérogations aux mesures de restriction à la circulation.

Les consignes sanitaires étant susceptibles d'évoluer, il convient de consulter régulièrement les [informations sur le Covid-19](#) du gouvernement, ainsi que les [fiches conseils par métier](#) éditées par le ministère du Travail.

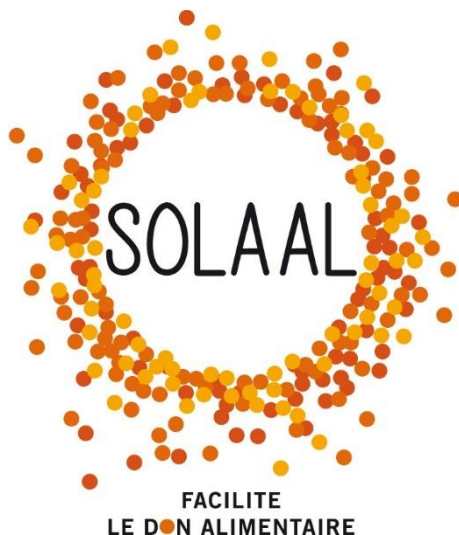
A qui puis-je donner ¹?

Pour les gros volumes



Description	Créées en 1984, les Banques Alimentaires luttent depuis 35 ans contre la précarité et le gaspillage alimentaire. Premier réseau national d'aide alimentaire avec 108 implantations, les Banques Alimentaires collectent chaque année sur tout le territoire près de 113 000 tonnes de denrées alimentaires soit 220 millions de repas auprès de la grande distribution, de l'industrie agroalimentaire, des agriculteurs et du grand public, avec également l'aide de l'Union européenne et de l'Etat, pour les distribuer à un réseau de 5400 associations (dont 800 épiceries sociales) et CCAS partenaires (Centre Communaux d'Action Sociale) et grâce à l'engagement quotidien de plus de 6 154 bénévoles et 530 salariés répartis sur tout le territoire (métropole et Outre-Mer).
Types de produits traités	Dons des industries, plateformes de la Grande Distribution, grandes et moyennes surfaces et producteurs ; tous types de produits alimentaires, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité des aliments.
Organisation du don	Grâce à leur important maillage territorial, les Banques Alimentaires récupèrent, trient et stockent les invendus encore consommables pour les redistribuer au plus proche des besoins via 5400 associations partenaires, partout en France (métropole et Outre-mer).
Contact don	Les donateurs (tous les acteurs de la chaîne alimentaire) peuvent envoyer un descriptif de leur offre, la présentation de leur entreprise, le lieu de départ à l'adresse suivante : ffba.appro@banquealimentaire.org
Outil de mise en relation	Pour les dons supérieurs à une tonne ou deux palettes, ils doivent être saisis pour être ensuite répartis solidairement, sur la plateforme dématérialisée CLICKDON (www.banquealimentaire.org/clickdon-plateforme-de-dons-alimentaires-2867) sur toute France en fonction des besoins exprimés des Banques Alimentaires.
Informations complémentaires	La prise en charge du transport défiscalisable selon les règles fiscales en vigueur facilite la circulation rapide des produits alimentaires et permet de lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire tout en apportant une aide alimentaire au plus démunis.

¹ Liste non exhaustive réalisée à partir des retours des associations à la date de publication



<p>Description</p>	<p>SOLAAL est une association reconnue d'intérêt général, créée en 2013. Elle gère gratuitement les dons agricoles et de la filière agroalimentaire, au profit des associations d'aide alimentaire nationales et habilitées.</p> <p>Ne jetez pas, pensez SOLAAL !</p>
<p>Types de produits traités</p>	<p>dons agricoles et filière agroalimentaire</p>
<p>Organisation du don</p>	<p>Dans le contexte du Covid-19, SOLAAL peut vous aider gratuitement à répartir au mieux vos invendus et à assurer le service d'intermédiation avec les associations d'aide alimentaire.</p>
<p>Contact don</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez renseigner vos dons via le lien suivant : https://dons.solaal.org/ <p>Vous pouvez également contacter l'association via mail : dons@solaal.org ou par téléphone : 01 53 83 47 89</p>
<p>Outil de mise en relation</p>	
<p>Informations complémentaires</p>	<p>Pour aller plus loin : le guide du don élaboré par SOLLAL : https://www.solaal.org/wp-content/uploads/2017/09/Solaal-Guide-du-Don_Agricole-alimentaire.pdf</p>



<p>Description</p>	<p>ANDES, le réseau pionnier des épiceries solidaires et 5ème acteur de l'aide alimentaire en France, a été créé en 2000. Depuis plus de 20 ans, ANDES donne les moyens aux familles à faibles revenus d'avoir accès à une alimentation diversifiée et de qualité.</p> <p>ANDES a développé un réseau de plus de 380 épiceries solidaires qui accompagne plus de 170 000 personnes par an.</p> <p>ANDES développe également des solutions d'approvisionnement en fruits et légumes frais pour les structures d'aide alimentaire. Les chantiers d'insertion d'ANDES luttent contre le gaspillage alimentaire en revalorisant les invendus des professionnels de la filière fruits et légumes tout en créant des dispositifs efficaces pour accompagner les personnes éloignées de l'emploi.</p> <p>La raison d'être d'ANDES est d'innover pour l'insertion durable autour d'une alimentation de qualité pour tous.</p>				
<p>Types de produits traités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fruits et légumes, avec des capacités de tri - Tout type de produits destinés à l'aide alimentaire 				
<p>Organisation du don</p>	<p>Les plus gros volumes peuvent actuellement être réceptionnés dans les chantiers d'insertion de Marseille, Lille, Rungis et Perpignan, qui les redistribueront aux épiceries solidaires mais aussi à d'autres structures d'aide alimentaire : les interlocuteurs sont les directeurs des chantiers d'insertion.</p>				
<p>Contact don</p>	<p>Mohamed</p>	<p>TANOUDI</p>	<p>Directeur ACI Lille</p>	<p>mohamed.tanouti@andes-france.com</p>	<p>06 46 79 46 13</p>
	<p>Thibaud</p>	<p>VILLARET</p>	<p>Directeur ACI Marseille</p>	<p>thibaud.villaret@andes-france.com</p>	<p>06 27 61 72 31</p>
	<p>Ladislas</p>	<p>HUGON DE SCOEUX</p>	<p>Directeur ACI Perpignan</p>	<p>lhds@andes-france.com</p>	<p>06 79 30 33 31</p>
	<p>Cédric</p>	<p>PECHARD</p>	<p>Directeur ACI Rungis</p>	<p>cedric.pechard@andes-france.com</p>	<p>06 33 52 01 28</p>
	<p>Yann</p>	<p>AUGER</p>	<p>Directeur Général</p>	<p>yann.auger@andes-France.com</p>	<p>07 77 68 76 78</p>
<p>Outil de mise en relation</p>					
<p>Informations complémentaires</p>					



Description	Reconnue d'Utilité Publique, la Fondation Le Refuge a pour objet de prévenir l'isolement et le suicide des jeunes LGBT+, de 18 à 25 ans, victimes d'homophobie ou de transphobie et en situation de rupture familiale.			
Types de produits traités	Dons en petites et moyennes quantités au niveau local, produits frais, transformé et épicerie.			
Organisation du don	Les dons peuvent être récupérés ou bien livrés selon la délégation. Prendre contact avec le responsable local (coordonnées ci-dessous).			
Contact don	Structure nationale habilitée			
	ASSOCIATION NATIONALE LE REFUGE	Nicolas NOGUIER	n.noguier@le-refuge.org	09 54 92 60 66
	Délégations départementales			
	DELEGATION ALFORTVILLE	Réginald DUPUY	alfortville@le-refuge.org	09 78 36 02 55
	DELEGATION AVIGNON	Laurence BAY-FOUILLEUL	avignon@le-refuge.org	09 82 27 24 82
	DELEGATION ANGERS	Jérémy DUCHENE	angers@le-refuge.org	02 41 05 72 69
	DELEGATION BORDEAUX	Dominique GOZILLON	bordeaux@le-refuge.org	09 81 46 58 40
	DELEGATION BESANCON	Nicolas LOUISOT	besancon@le-refuge.org	07 81 95 22 76
	DELEGATION GRENOBLE	Annie RIVIER	grenoble@le-refuge.org	09 84 41 29 00
	DELEGATION GUYANE	Steven KUZAN	guyane@le-refuge.org	59406 94 13 90 00
	DELEGATION LA REUNION	Clément RABILLER	reunion@le-refuge.org	02 62 72 90 95
	DELEGATION LE HAVRE	Philippe PAUMELLE	lehavre@le-refuge.org	06 18 41 41 70

	DELEGATION LILLE	Carole DONNEE	lille@le-refuge.org	09 81 45 36 39
	DELEGATION LYON	Vincent HUGUES-HEBRARD	lyon@le-refuge.org	09 82 54 76 04
	DELEGATION MARSEILLE	Grégory BERNARD	marseille@le-refuge.org	09 53 74 88 01
	DELEGATION MONTPELLIER	Frédéric Gal	montpellier@le-refuge.org	04 34 11 49 41
	DELEGATION NICE	Rémy REGO	nice@le-refuge.org	09 86 16 22 48
	DELEGATION PARIS	Léa BOUCHARD	paris@le-refuge.org	09 81 94 53 92
	DELEGATION PERPIGNAN	Jean-Christophe PLAS	perpignan@le-refuge.org	09 81 81 56 70
	DELEGATION RENNES	Pauline MOLNAR	rennes@le-refuge.org	07 62 85 20 32
	DELEGATION STRASBOURG	Guillaume JUNEL-KREEL	strasbourg@le-refuge.org	07 60 36 15 67
	DELEGATION TOULOUSE	Serge PERRODY	toulouse@le-refuge.org	07 61 80 67 22
	DENH ANGERS	Anne MEAUX	a.meaux@le-refuge.org	02 53 61 17 94
	LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL AUJARGUES	Frédéric Gal	f.gal@le-refuge.org	09 54 92 60 66
Outil de mise en relation				
Informations complémentaires	www.le-refuge.org			



Description	Fondés par Coluche en 1985, les Restos du Cœur est une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, sous le nom officiel de « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur ». Ils ont pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».
Types de produits traités	Dons des industriels, des producteurs agricoles, des plateformes de la Grande Distribution, des magasins et de la restauration collective.
Organisation du don	Grâce à leurs plus de 2000 centres de distribution, leurs entrepôts dans chaque département ainsi que leurs 3 entrepôts nationaux dédiés à la gestion des dons de volumes importants, les Restos du Cœur sont en mesure de réceptionner puis de redistribuer des dons alimentaires allant de quelques kilos à des dizaines de palettes.
Contact don	Les propositions de dons sont à envoyer à donalimentaire@restosducoeur.org
Outil de mise en relation	Les propositions sont transmises directement au centre de distribution ou à l'entrepôt le plus proche du donateur.
Informations complémentaires	S'il ne vous est pas possible de prendre en charge la livraison, les Restos du Cœur s'occuperont de l'enlèvement des produits.



<p>Description</p>	<p>Le Secours populaire français est une association généraliste de la solidarité. Il intervient de façon globale pour combattre la pauvreté en soutenant les personnes dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, l'accès et le maintien dans le logement, l'accès aux soins, l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à la culture et plus généralement l'accès aux droits.</p> <p>Le Secours populaire intervient aussi à l'international en répondant aux situations d'urgence humanitaire et en réalisant des programmes de développement en lien avec son réseau de partenaires locaux dans 60 pays.</p> <p>Plus de 80.000 bénévoles œuvrent pour soutenir près de 3 millions de personnes chaque année.</p>
<p>Types de produits traités</p>	<p>Tout type de produits alimentaires et non-alimentaires.</p> <p>Le Secours populaire accepte aussi les offres de prestations (transport, transformation...) pour lesquelles l'association est en mesure de délivrer des reçus fiscaux.</p>
<p>Organisation du don</p>	<p>La plateforme dématérialisée Mutuadons su Secours populaire français permet de diffuser toute offre de dons en nature auprès de l'ensemble du réseau du Secours populaire. Les structures de l'association sont en capacité de se positionner de façon ferme sur tout don en moins de 72 heures.</p>
<p>Contact don</p>	<p>Pour un don aux structures du Secours populaire via la plateforme Mutuadons, merci d'adresser votre offre à :</p> <p>marylene.clair@secourspopulaire.fr christian.causse@secourspopulaire.fr</p>
<p>Outil de mise en relation</p>	<p>-</p>
<p>Informations complémentaires</p>	<p>Le Secours populaire a aussi besoin de dons financiers : https://www.secourspopulaire.fr/faire-un-don</p>

Description	Chaque année, la Croix-Rouge française distribue près de 60 millions de repas grâce à son maillage territorial métropolitain et ultramarin de plus de 15000 bénévoles. L'écoute et l'orientation de chaque personne, alliées à la réalisation d'actions collectives visent à développer le lien social autour de l'alimentation. Des dispositifs variés et complémentaires (épicerie sociale, distribution de paniers alimentaires et de repas chauds, aide d'urgence, dispositifs itinérants,) permettent d'apporter une réponse adaptée aux besoins de chaque territoire et des personnes accompagnées, dans le respect de la dignité de chaque individu.
Types de produits traités	Tous types de produits (ambient, frais et surgelés)
Organisation du don	Pour des dons de petit volume ou locaux, il est préférable de contacter directement les délégations départementales de la Croix-Rouge française. Pour des dons plus importants ou nationaux, contacter directement le siège (cf contact don)
Contact don	Contact national : elisabeth.oulhen@croix-rouge.fr
Outil de mise en relation	
Informations complémentaires	



<p>Description</p>	<p>La Fédération d’associations ReVIVRE dans le Monde apporte un service d’approvisionnement en produits alimentaires et d’hygiène sur le territoire national depuis plus de 25 ans.</p> <p>Les plateformes opérationnelles de ReVIVRE distribuent des produits issus d’achats et de dons pour répondre aux sollicitations de 330 épiceries sociales et centres d’hébergement.</p> <p>ReVivre en Ile de France assure par ailleurs la fourniture, la composition de colis équilibrés et la livraison de 500 000 équivalents repas aux personnes hébergées à l’hôtel par l’Etat en lien avec le Samu social.</p> <p>Les activités de réception, d’entreposage et de livraison sont généralement assurées par des personnels en insertion avec l’appui de professionnels et de bénévoles.</p> <p>ReVivre est habilitée nationalement par l’Etat ; le contrôle d’habilitation début 2020 a montré le respect tout au long de la chaîne des bonnes pratiques d’hygiène, de traçabilité et des réglementations en vigueur.</p>			
<p>Types de produits traités</p>	<p>Produits alimentaires et d’hygiène issus de l’industrie, des plateformes des GMS et des producteurs de fruits et légumes, notamment en lien avec Solaal. Nous avons le souci de respecter le produit donné et sa présentation et de ne pas « pousser » des produits inconsommables avec une logique forte d’anti-gaspi ; dans le respect dû aux bénéficiaires et à la qualité de leur alimentation.</p>			
<p>Organisation du don</p>	<p>Les dons en volumes sont pris en charge sur les deux plateformes (Ile de France et Rhône-Alpes). Ils s’intègrent ensuite dans nos chaînes logistiques et de présentation aux structures partenaires.</p> <p>Ils rentrent ainsi dans la composition de paniers d’aide ou dans l’élaboration et la livraison de palettes composites ou en volume commandées par les partenaires.</p> <p>Le respect de ces bonnes pratiques nous amène à n’accepter que les produits susceptibles d’être effectivement consommés. Aussi, nous invitons les grandes surfaces à organiser leurs dons directement aux associations de proximité.</p>			
<p>Contact don</p>	<p>M.LABADLIA</p>	<p>Respon . ReViv re IdF</p>	<p>revivre.mohamed.labadlia@gmail.com</p>	<p>064009530 1</p>
	<p>S.RIBEAUCOUR T</p>	<p>Respon .</p>	<p>sebastienrra@gmail.com</p>	<p>078800156 5</p>

		Revivre RA		
	A.JEZEQUEL	Présid. ReVivre e Monde	ay.jezequel@gmail.com	065813399 4
Outil de mise en relation	Mails aux responsables opérationnels intéressés indiqués ci-dessus.			
Informations complémentaires	L'efficacité de l'aide alimentaire en période COVID-19 comme en temps normal passe par la synergie coordonnée de toutes les structures quelle que soit leur taille dans le respect de leur savoir-faire. La sécurité alimentaire est essentielle ; ReVivre est engagé sur ce point.			



<p>Description</p>	<p>Emmaüs France est l'émanation des groupes, association loi 1901, felle fédère 288 groupes Emmaüs en France, de différentes natures en fonction de leurs activités, de leurs spécificités et de leur projet social : communautés, structures d'action sociale et logement, SOS Familles, comités d'amis et structures d'insertion répartis en 3 branches et 10 régions.</p> <p>Le mouvement Emmaüs Initié par l'Abbé Pierre, est un mouvement laïque et apolitique, a pour objet principal de développer des réponses originales et complémentaires pour contribuer à endiguer les différentes formes d'exclusion et leurs causes. Laboratoire d'innovation sociale, emmaus agit depuis plus de 70 ans pour créer un monde plus juste dans lequel chacun retrouve sa dignité et sa place.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emmaüs France aujourd'hui en quelques chiffres : <ul style="list-style-type: none"> ○ - 290 structures en France <table border="1" data-bbox="571 1115 1388 1370"> <tr> <td data-bbox="571 1115 933 1370"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 120 Communautés ▪ 59 SOS Familles ▪ 19 structures d'action sociale et logement ▪ 42 comités d'Amis ▪ 47structures d'insertion </td> <td data-bbox="933 1115 1388 1370"> <ul style="list-style-type: none"> ○ 437 lieux de ventes ○ 286 bric à Brac ○ 150 boutiques en villes, friperies ○ Une boutique en ligne : www.label-emmaus.co </td> </tr> </table> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 120 Communautés ▪ 59 SOS Familles ▪ 19 structures d'action sociale et logement ▪ 42 comités d'Amis ▪ 47structures d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 437 lieux de ventes ○ 286 bric à Brac ○ 150 boutiques en villes, friperies ○ Une boutique en ligne : www.label-emmaus.co
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 120 Communautés ▪ 59 SOS Familles ▪ 19 structures d'action sociale et logement ▪ 42 comités d'Amis ▪ 47structures d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 437 lieux de ventes ○ 286 bric à Brac ○ 150 boutiques en villes, friperies ○ Une boutique en ligne : www.label-emmaus.co 		
<p>Types de produits traités</p>	<p>Dons agroalimentaires plateformes de la Grande Distribution et producteurs locaux</p>		
<p>Organisation du don</p>	<p>Les dons en volumes sont pris en charge par les groupes selon les besoins et Ils rentrent ainsi dans la composition dans les repas des bénéficiaires et paniers d'aide.</p>		
<p>Contact don</p>	<p>Cf tableau ci-dessous</p>		
<p>Outil de mise en relation</p>	<p>Mails aux contacts régionaux</p>		
<p>Informations complémentaires</p>	<p>https://emmaus-france.org/ou-donner-ou-acheter/</p>		

REGIONS	Dons alimentaires		
Emmaus	nom du contact	Tél	Mail
R01 Hauts de France	Jean-Philippe MEHEZ	06 81 01 54 31	jp.mehez@gmail.com

R2 : Bretagne, Normandie	Véronique ISAMBERT		veronique.isambert@orange.fr
	Katell YAOUANQ	06 74 11 69 55	katell.yaouanq@emmaus-action-ouest.fr
R03 Pays de Loire Poitou Charente	toute l'équipe de région		-
			-
R04 Ancienne Aquitaine / Occitanie	Hrach HAYRAPETYAN		responsableadjoint.emmaus82@orange.fr
	Fabien PAUL	06 89 96 97 07	emmaus.pamiers@hotmail.fr
	Sylvie FLIGNY	07 76 15 36 55	sylviefligny@vertex09.com
R05 IDF	Sophie LOSTHIS		slhostis@emmaus-defi.org
R06 Centre Limousin Auvergne	Marie-Thérèse SEGUY	06 07 30 70 94	mthseguy@gmail.com
	Richard HERRY	06 23 33 34 50	richardherry@yahoo.fr
	Laurence BUFFETEAU		laurence.buffeteau@laposte.net
R07 Paca LR	Bernard TOULLER	06 15 40 05 31	asso.emmauscabries@gmail.com ; touller13@gmail.com
R08 Grand Est	Claudine GENIN	06 83 46 47 37	genin-george@wanadoo.fr
R09 Bourgogne Franche Comté	Mireille BUCHER	06 76 72 19 48	
	Annick BERTHIER	06 16 06 75 50	aberthier@emmaus-france.org
	Pierre ELIET	06 46 17 07 70	pierre.eliet.emmausplanay@gmail.com
R10 Rhone Alpes	Francis MIGNARD	06 18 61 30 74	baiata.pascale@aliceadsl.fr
	Jean-Pierre POLIDORI (Grenoble)	06 37 69 36 49	jeanpierre.polidori@gmail.com
	Gwenaël JARILLOT (Lyon)	06 21 62 08 94	g.jarillot@trira.com ; contact@emmaus-rhonealpes.org



<p>Description</p>	<p>L'UGESS est un projet national, imaginé et créé en 2013 à l'initiative de 3 groupements régionaux d'épicerie sociale et solidaire, portés par la volonté de rassembler des structures (groupements régionaux d'épicerie sociale et/ou solidaire, épicerie sociale et/ou solidaire, et leurs partenaires) avec une vision de transformation de l'aide alimentaire grâce à une gouvernance horizontale et la défense d'un droit pour une alimentation de qualité pour Tous.</p> <p>Nos objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nous agissons pour l'accès à une alimentation de qualité et durable pour Tous. -Nous avons pour objet de promouvoir, soutenir, relier et mutualiser entre elles toutes actions concourant au développement des groupements territoriaux et faire remonter les besoins identifiés localement. -Nous fédérons les groupements régionaux pour valoriser le concept des épicerie sociale et solidaire et participer pleinement à la recherche et à l'innovation sociale dans ce secteur de l'aide alimentaire. <p>L'UGESS en chiffres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 80 épicerie sociale et solidaire représentées • 1600 bénévoles • 200 salariés • 47 000 personnes bénéficiaires accueillies
<p>Types de produits traités</p>	<p>Produits alimentaires frais et secs. Produits d'hygiène et d'entretien. Tout type de volume.</p>
<p>Organisation du don</p>	<p>Prise de contact avec les responsables d'entrepôt. Les denrées seront ensuite réparties et acheminées vers les épicerie sociale et solidaire adhérentes.</p>
<p>Contact don</p>	<p>Plateforme Auvergne Rhône-Alpes : dev@gesra.org 06 01 72 32 92</p> <p>Plateforme Occitanie : gesmip@gmail.com 06 75 68 77 63</p> <p>Plateforme Bourgogne : gesbfc@gmail.com 06 73 09 82 44</p> <p>Contact national : ugess@ugess.org 07 61 47 69 45</p>
<p>Outil de mise en relation</p>	<p>Contact par mail ou téléphone</p>
<p>Informations complémentaires</p>	<p>www.ugess.org</p>

Liste complète des associations habilitées nationalement :

Habilitations en cours				
Structure	Date d'habilitation	Demande	Durée d'habilitation	Fin d'habilitation
Association nationale Le Refuge	Arrêté du 13 juillet 2017	Première demande	3 ans	13 juillet 2020
Solidarité Alimentaire France (SAF-ANDES)	18 avril 2019	Première demande	3 ans	18 avril 2022
Croix-Rouge française	Arrêté du 2 mai 2016	Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Fédération de l'entraide protestante		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Fédération française des banques alimentaires		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Fédération nationale des paniers de la mer		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Fondation de l'Armée du salut		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Imagine 84		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Réseau Cognition		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Revivre dans le monde		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Secours populaire français		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Société de Saint-Vincent-de-Paul		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte		Arrêté du 13 juillet 2017	Renouvellement	10 ans
Secours Catholique Caritas France		Renouvellement	10 ans	13 juillet 2027
Association des cités du Secours catholique (ACSC)	Arrêté du 16 juillet 2018	Renouvellement	10 ans	16 juillet 2028
Adventist Development and Relief Agency (ADRA France)		Renouvellement	10 ans	16 juillet 2028

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-contre-la-precarite-alimentaire/article/habilitations-a-l-aide-alimentaire>



Description	Créées en 1984, les Banques Alimentaires luttent depuis 35 ans contre la précarité et le gaspillage alimentaire. Premier réseau national d'aide alimentaire avec 108 implantations, les Banques Alimentaires collectent chaque année sur tout le territoire près de 113 000 tonnes de denrées alimentaires soit 220 millions de repas auprès de la grande distribution, de l'industrie agroalimentaire, des agriculteurs et du grand public, avec également l'aide de l'Union européenne et de l'Etat, pour les distribuer à un réseau de 5400 associations (dont 800 épiceries sociales) et CCAS partenaires (Centre Communaux d'Action Sociale) et grâce à l'engagement quotidien de plus de 6 154 bénévoles et 530 salariés répartis sur tout le territoire.
Types de produits traités	Tous types de produits, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité des aliments.
Organisation du don	Pour les dons inférieurs à 1 tonne et ou 2 palettes, il est recommandé de s'adresser directement aux Banques Alimentaires locales.
Contact don	https://www.banquealimentaire.org/le-reseau-38
Outil de mise en relation	Le site internet : https://www.banquealimentaire.org/le-reseau-38 Ou ffba.appro@banquealimentaire.org
Informations complémentaires	Vous pouvez lutter activement contre le gaspillage en donnant tout au long de l'année des produits frais à date courte et des produits secs. Pour déterminer les conditions de la ramasse et conclure une convention de partenariat, contacter la Banque Alimentaire la plus proche de votre entrepôt.



<p>Description</p>	<p>SOLAAL est une association reconnue d'intérêt général, créée en 2013. Elle gère gratuitement les dons agricoles et de la filière agroalimentaire, au profit des associations d'aide alimentaire nationales et habilitées.</p> <p>Ne jetez pas, pensez SOLAAL !</p>
<p>Types de produits traités</p>	<p>dons agricoles et filière agroalimentaire</p>
<p>Organisation du don</p>	<p>Dans le contexte du Covid-19, SOLAAL peut vous aider gratuitement à répartir au mieux vos invendus et à assurer le service d'intermédiation avec les associations d'aide alimentaire.</p>
<p>Contact don</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez renseigner vos dons via le lien suivant : https://dons.solaal.org/ <p>Vous pouvez également contacter l'association via mail : dons@solaal.org ou par téléphone : 01 53 83 47 89</p>
<p>Outil de mise en relation</p>	
<p>Informations complémentaires</p>	<p>Pour aller plus loin : le guide du don élaboré par SOLLAL : https://www.solaal.org/wp-content/uploads/2017/09/Solaal-Guide-du-Don_Agricole-alimentaire.pdf</p>



<p>Description</p>	<p>ANDES, le réseau pionnier des épiceries solidaires et 5ème acteur de l'aide alimentaire en France, a été créé en 2000. Depuis plus de 20 ans, ANDES donne les moyens aux familles à faibles revenus d'avoir accès à une alimentation diversifiée et de qualité.</p> <p>ANDES a développé un réseau de plus de 380 épiceries solidaires qui accompagne plus de 170 000 personnes par an.</p> <p>ANDES développe également des solutions d'approvisionnement en fruits et légumes frais pour les structures d'aide alimentaire. Les chantiers d'insertion d'ANDES luttent contre le gaspillage alimentaire en revalorisant les invendus des professionnels de la filière fruits et légumes tout en créant des dispositifs efficaces pour accompagner les personnes éloignées de l'emploi.</p> <p>La raison d'être d'ANDES est d'innover pour l'insertion durable autour d'une alimentation de qualité pour tous.</p>				
<p>Types de produits traités</p>	<p>Tout type de produits pouvant faire l'objet d'une « commercialisation » dans les rayons des épiceries solidaires. Plus spécifiquement, en cette période, les produits pouvant être intégrés aux solutions d'urgence diverses (colis, plats préparés...) sont également recherchés.</p>				
<p>Organisation du don</p>	<p>Les petits volumes peuvent être orientés directement vers les épiceries : les animateurs régionaux sont alors les interlocuteurs à contacter.</p>				
<p>Contact don</p>	<p>Alexane</p>	<p>DIAS DE SOUSA LUIS</p>	<p>Animatrice Picardie, Alsace-Lorraine et Champagne</p>	<p>alexane.rombouts@andes-france.com</p>	<p>06 13 90 28 12</p>
	<p>Chloé</p>	<p>FARJANEL</p>	<p>Animatrice Nouvelle-Aquitaine et Martinique</p>	<p>chloe.farjanel@andes-france.com</p>	<p>06 82 84 75 64</p>
	<p>Mathilde</p>	<p>GABRIELE</p>	<p>Animatrice Occitanie et Réunion</p>	<p>mathilde.gabriele@andes-france.com</p>	<p>07 76 73 29 21</p>
	<p>Valérie</p>	<p>GHEERAERT</p>	<p>Animatrice Hauts-De-France</p>	<p>valerie.gheeraert@andes-france.com</p>	<p>06 09 95 03 99</p>
	<p>Jean-Philippe</p>	<p>GREAUD</p>	<p>Animateur Pays de la Loire, Bretagne et Indre-et-Loire</p>	<p>jp.greaud@andes-france.com</p>	<p>06 15 63 32 53</p>
	<p>Bruno</p>	<p>LE MERRE</p>	<p>Animateur Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne et Centre</p>	<p>bruno.lemerre@andes-france.com</p>	<p>06 27 61 72 28</p>
	<p>Flora</p>	<p>MICHAUD</p>	<p>Animatrice Ile-de-France, Guadeloupe et Guyane</p>	<p>flora.michaud@andes-france.com</p>	<p>06 75 70 15 35</p>
	<p>Angie</p>	<p>LAUNEY</p>	<p>Animateur Normandie, Eure-et-Loir</p>	<p>angie.launey@andes-france.com</p>	<p>06 09 95 40 56</p>
	<p>Sophie</p>	<p>CHANTRE</p>	<p>Animatrice Provence Alpes Côte d'Azur & Rhône-Alpes</p>	<p>sophie.chantre@andes-france.com</p>	<p>06 31 47 30 82</p>
<p>Outil de mise en relation</p>	<p>-</p>				

Informations complémentaires	-
-------------------------------------	---



Description	Chaque année, la Croix-Rouge française distribue près de 60 millions de repas grâce à son maillage territorial métropolitain et ultramarin de plus de 15000 bénévoles. L'écoute et l'orientation de chaque personne, alliées à la réalisation d'actions collectives visent à développer le lien social autour de l'alimentation. Des dispositifs variés et complémentaires (épicerie sociale, distribution de paniers alimentaires et de repas chauds, aide d'urgence, dispositifs itinérants,) permettent d'apporter une réponse adaptée aux besoins de chaque territoire et des personnes accompagnées, dans le respect de la dignité de chaque individu.
Types de produits traités	Tous types de produits (ambient, frais et surgelés)
Organisation du don	Pour des dons de petit volume ou locaux, il est préférable de contacter directement les délégations départementales de la Croix-Rouge française. Pour des dons plus importants ou nationaux, contacter directement le siège (cf contact don)
Contact don	Contact national : elisabeth.oulhen@croix-rouge.fr
Outil de mise en relation	-
Informations complémentaires	-

Liste complète des associations habilitées dont les associations habilitées régionalement



Le don de denrées est possible à l'attention des personnes morales de droit public et des structures distributrices de denrées, qu'elles soient habilitées au titre de l'aide alimentaire ou non.

Le lien suivant permet d'accéder à la liste des associations habilitées dans les régions. La liste des associations non habilitées n'est pas disponible.

Accès au **site public des associations habilitées** : <https://dgcs-alt.social.gouv.fr/dgcs/sihab/public/>

Mise à disposition d'outils logistiques²

1. Commerce de gros



Description	Une vingtaine d'entreprises fait partie du Réseau Le Saint. Chacune bénéficie d'une prise en charge des services de direction, de qualité, du service social, d'administration et comptabilité, développement et marketing et enfin informatique par le Réseau. Depuis janvier 2015, le Réseau Le Saint est membre de la coopérative Vivalya, groupement national de professionnels de la sélection et distribution de fruits, légumes et produits de la mer frais.																																																																																					
Type d'outils logistiques proposés	Transport et/ou stockage, en fonction des disponibilités locales et besoins.																																																																																					
Organisation	Le bon niveau de contact est local, avec relation directe associations - dépôts concernés. Afin d'optimiser les actions, il est opportun de solliciter directement les directeurs de sites.																																																																																					
Contact logistique	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Sociétés</th> <th>CP</th> <th>Ville</th> <th>TEL</th> <th>e-mail</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ARMOR FRUITS</td> <td>56000</td> <td>VANNES</td> <td>02 97 47 23 34</td> <td>yves.oger@armor-fruits.fr</td> </tr> <tr> <td>BOURGUIGNON</td> <td>22400</td> <td>TREMUSON</td> <td>02 96 76 80 00</td> <td>jeancharles.blanchard@ets-bourguignon.fr</td> </tr> <tr> <td>FRUIDIS</td> <td>44220</td> <td>COUERON</td> <td>02 40 47 17 74</td> <td>sebastien.robin@bouyer-guindon.fr</td> </tr> <tr> <td>BOUYER MARCHE</td> <td>44400</td> <td>REZE</td> <td>02 28 27 25 50</td> <td>remy.fontaine@bouyer-guindon.fr</td> </tr> <tr> <td>DC PRIMEURS</td> <td>53000</td> <td>LAVAL</td> <td>02 43 56 20 81</td> <td>denis.chemin@dcprimeurs.fr</td> </tr> <tr> <td>DEVAUD</td> <td>85000</td> <td>LA ROCHE S/YON</td> <td>02 51 37 73 77</td> <td>vanis.merlet@devaud.fr</td> </tr> <tr> <td>FOISSIER</td> <td>14460</td> <td>COLOMBELLES</td> <td>02 31 35 00 80</td> <td>restauration@foissier.com</td> </tr> <tr> <td>GARONNE FRUITS</td> <td>31620</td> <td>CASTELNAU</td> <td>05 61 57 20 44</td> <td>christophe.delbouis@garonne-fruits.fr</td> </tr> <tr> <td>GARONNE F. Tarbes</td> <td>65000</td> <td>TARBES</td> <td>05 62 34 55 54</td> <td>christophe.delbouis@garonne-fruits.fr</td> </tr> <tr> <td>LE SAINT</td> <td>29490</td> <td>GUIPAVAS</td> <td>02 98 84 58 20</td> <td>contact@lesaint-sa.fr</td> </tr> <tr> <td>PONS PRIMEURS</td> <td>17302</td> <td>ROCHFORT</td> <td>05 46 99 96 58</td> <td>morgane.berton@pons-primeurs.com</td> </tr> <tr> <td>PRIMADOUR</td> <td>64108</td> <td>BAYONNE</td> <td>05 59 58 30 30</td> <td>stephane.fouchet@primadour.fr</td> </tr> <tr> <td>ROUCAUD MARCHE</td> <td>31200</td> <td>TOULOUSE</td> <td>05 61 47 25 90</td> <td>christophe.soulier@roucaud-marche.fr</td> </tr> <tr> <td>SAINFRUIT</td> <td>33210</td> <td>MAZERES</td> <td>05 56 63 09 09</td> <td>daniel.labarbe@sainfruit.fr</td> </tr> <tr> <td>SUD PRIMEURS CORDELLANE</td> <td>11880</td> <td>CARCASSONNE</td> <td>04 68 10 23 70</td> <td>philippe.parnaudeau@lesaint-sa.fr</td> </tr> <tr> <td>VALIFRUIT ex HallesTourangelles</td> <td>37530</td> <td>NAZELLES NEGRON</td> <td>02 47 30 65 65</td> <td>stephane.goumarre@valifruit.fr</td> </tr> </tbody> </table>	Sociétés	CP	Ville	TEL	e-mail	ARMOR FRUITS	56000	VANNES	02 97 47 23 34	yves.oger@armor-fruits.fr	BOURGUIGNON	22400	TREMUSON	02 96 76 80 00	jeancharles.blanchard@ets-bourguignon.fr	FRUIDIS	44220	COUERON	02 40 47 17 74	sebastien.robin@bouyer-guindon.fr	BOUYER MARCHE	44400	REZE	02 28 27 25 50	remy.fontaine@bouyer-guindon.fr	DC PRIMEURS	53000	LAVAL	02 43 56 20 81	denis.chemin@dcprimeurs.fr	DEVAUD	85000	LA ROCHE S/YON	02 51 37 73 77	vanis.merlet@devaud.fr	FOISSIER	14460	COLOMBELLES	02 31 35 00 80	restauration@foissier.com	GARONNE FRUITS	31620	CASTELNAU	05 61 57 20 44	christophe.delbouis@garonne-fruits.fr	GARONNE F. Tarbes	65000	TARBES	05 62 34 55 54	christophe.delbouis@garonne-fruits.fr	LE SAINT	29490	GUIPAVAS	02 98 84 58 20	contact@lesaint-sa.fr	PONS PRIMEURS	17302	ROCHFORT	05 46 99 96 58	morgane.berton@pons-primeurs.com	PRIMADOUR	64108	BAYONNE	05 59 58 30 30	stephane.fouchet@primadour.fr	ROUCAUD MARCHE	31200	TOULOUSE	05 61 47 25 90	christophe.soulier@roucaud-marche.fr	SAINFRUIT	33210	MAZERES	05 56 63 09 09	daniel.labarbe@sainfruit.fr	SUD PRIMEURS CORDELLANE	11880	CARCASSONNE	04 68 10 23 70	philippe.parnaudeau@lesaint-sa.fr	VALIFRUIT ex HallesTourangelles	37530	NAZELLES NEGRON	02 47 30 65 65	stephane.goumarre@valifruit.fr
	Sociétés	CP	Ville	TEL	e-mail																																																																																	
	ARMOR FRUITS	56000	VANNES	02 97 47 23 34	yves.oger@armor-fruits.fr																																																																																	
	BOURGUIGNON	22400	TREMUSON	02 96 76 80 00	jeancharles.blanchard@ets-bourguignon.fr																																																																																	
	FRUIDIS	44220	COUERON	02 40 47 17 74	sebastien.robin@bouyer-guindon.fr																																																																																	
	BOUYER MARCHE	44400	REZE	02 28 27 25 50	remy.fontaine@bouyer-guindon.fr																																																																																	
	DC PRIMEURS	53000	LAVAL	02 43 56 20 81	denis.chemin@dcprimeurs.fr																																																																																	
	DEVAUD	85000	LA ROCHE S/YON	02 51 37 73 77	vanis.merlet@devaud.fr																																																																																	
	FOISSIER	14460	COLOMBELLES	02 31 35 00 80	restauration@foissier.com																																																																																	
	GARONNE FRUITS	31620	CASTELNAU	05 61 57 20 44	christophe.delbouis@garonne-fruits.fr																																																																																	
	GARONNE F. Tarbes	65000	TARBES	05 62 34 55 54	christophe.delbouis@garonne-fruits.fr																																																																																	
	LE SAINT	29490	GUIPAVAS	02 98 84 58 20	contact@lesaint-sa.fr																																																																																	
	PONS PRIMEURS	17302	ROCHFORT	05 46 99 96 58	morgane.berton@pons-primeurs.com																																																																																	
	PRIMADOUR	64108	BAYONNE	05 59 58 30 30	stephane.fouchet@primadour.fr																																																																																	
	ROUCAUD MARCHE	31200	TOULOUSE	05 61 47 25 90	christophe.soulier@roucaud-marche.fr																																																																																	
	SAINFRUIT	33210	MAZERES	05 56 63 09 09	daniel.labarbe@sainfruit.fr																																																																																	
	SUD PRIMEURS CORDELLANE	11880	CARCASSONNE	04 68 10 23 70	philippe.parnaudeau@lesaint-sa.fr																																																																																	
	VALIFRUIT ex HallesTourangelles	37530	NAZELLES NEGRON	02 47 30 65 65	stephane.goumarre@valifruit.fr																																																																																	
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">FRUITS & LEGUMES</th> </tr> <tr> <th>Sociétés</th> <th>CP</th> <th>Ville</th> <th>TEL</th> <th>e-mail</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CAP MARÉE</td> <td>44200</td> <td>NANTES</td> <td>02 40 47 05 34</td> <td>pascal.raballand@cap-maree.fr</td> </tr> <tr> <td>SOBOMAR ATL. (* +Garonne au 1er mars)</td> <td>33450</td> <td>SAINT LOUBES</td> <td>05 56 33 65 00</td> <td>sophie.meric@sobomar.fr</td> </tr> <tr> <td>TOP ATLANTIQUE * (+Ybert au 1er mai)</td> <td>56100</td> <td>LORIENT</td> <td>02 97 35 39 15</td> <td>ivy.guillou@top-atlantique.fr</td> </tr> </tbody> </table>	FRUITS & LEGUMES					Sociétés	CP	Ville	TEL	e-mail	CAP MARÉE	44200	NANTES	02 40 47 05 34	pascal.raballand@cap-maree.fr	SOBOMAR ATL. (* +Garonne au 1er mars)	33450	SAINT LOUBES	05 56 33 65 00	sophie.meric@sobomar.fr	TOP ATLANTIQUE * (+Ybert au 1er mai)	56100	LORIENT	02 97 35 39 15	ivy.guillou@top-atlantique.fr																																																												
	FRUITS & LEGUMES																																																																																					
Sociétés	CP	Ville	TEL	e-mail																																																																																		
CAP MARÉE	44200	NANTES	02 40 47 05 34	pascal.raballand@cap-maree.fr																																																																																		
SOBOMAR ATL. (* +Garonne au 1er mars)	33450	SAINT LOUBES	05 56 33 65 00	sophie.meric@sobomar.fr																																																																																		
TOP ATLANTIQUE * (+Ybert au 1er mai)	56100	LORIENT	02 97 35 39 15	ivy.guillou@top-atlantique.fr																																																																																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">MAREE</th> </tr> <tr> <th>Sociétés</th> <th>CP</th> <th>Ville</th> <th>TEL</th> <th>e-mail</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ASKEL (A S L G)</td> <td>29000</td> <td>QUIMPER</td> <td>02 98 53 01 01</td> <td>yann.kerdraon@lesaint-sa.fr</td> </tr> <tr> <td>CBS</td> <td>43300</td> <td>VILLENEUVE / LOT</td> <td>05 53 70 45 17</td> <td>loic.kerbouch@cbs-distribution.fr</td> </tr> <tr> <td>COMPTOIR DES VIANDES</td> <td>29590</td> <td>LE FAOU</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>ESTIVEAU (* + Garonne Volailles au 1er mars)</td> <td>33210</td> <td>MAZERES</td> <td>05 56 27 07 17</td> <td>contact@estiveau.fr</td> </tr> <tr> <td>GRAU</td> <td>47481</td> <td>PONT DU CASSE</td> <td>05 53 66 61 98</td> <td>romain.quere@ets-grau.fr</td> </tr> <tr> <td>MAT EMBAL</td> <td>47481</td> <td>PONT DU CASSE</td> <td>05 53 66 61 98</td> <td>loic.kerbouch@cbs-distribution.fr</td> </tr> </tbody> </table>	MAREE					Sociétés	CP	Ville	TEL	e-mail	ASKEL (A S L G)	29000	QUIMPER	02 98 53 01 01	yann.kerdraon@lesaint-sa.fr	CBS	43300	VILLENEUVE / LOT	05 53 70 45 17	loic.kerbouch@cbs-distribution.fr	COMPTOIR DES VIANDES	29590	LE FAOU			ESTIVEAU (* + Garonne Volailles au 1er mars)	33210	MAZERES	05 56 27 07 17	contact@estiveau.fr	GRAU	47481	PONT DU CASSE	05 53 66 61 98	romain.quere@ets-grau.fr	MAT EMBAL	47481	PONT DU CASSE	05 53 66 61 98	loic.kerbouch@cbs-distribution.fr																																														
MAREE																																																																																						
Sociétés	CP	Ville	TEL	e-mail																																																																																		
ASKEL (A S L G)	29000	QUIMPER	02 98 53 01 01	yann.kerdraon@lesaint-sa.fr																																																																																		
CBS	43300	VILLENEUVE / LOT	05 53 70 45 17	loic.kerbouch@cbs-distribution.fr																																																																																		
COMPTOIR DES VIANDES	29590	LE FAOU																																																																																				
ESTIVEAU (* + Garonne Volailles au 1er mars)	33210	MAZERES	05 56 27 07 17	contact@estiveau.fr																																																																																		
GRAU	47481	PONT DU CASSE	05 53 66 61 98	romain.quere@ets-grau.fr																																																																																		
MAT EMBAL	47481	PONT DU CASSE	05 53 66 61 98	loic.kerbouch@cbs-distribution.fr																																																																																		

² Liste non exhaustive réalisée à partir des retours des professionnels à la date de publication

	AUTRES ACTIVITES
Outil de mise en relation	
Informations complémentaires	

2. Restauration collective



Description	Restau'co est le réseau interprofessionnel de la restauration collective en gestion directe. Partenaire des politiques alimentaires, il représente et anime la restauration collective en gestion directe depuis 1966. Il s'adresse aux professionnels de la restauration collective que sont les restaurants de collectivité ainsi qu'à leurs partenaires fournisseurs, distributeurs ou fabricants et bien entendu aux élus locaux qui gèrent une restauration collective au quotidien.
Type d'outils logistiques proposés	Transport, stockage, et/ou transformation en fonction des disponibilités locales et besoins.
Organisation	<p>Il faut solliciter l'accord de la collectivité propriétaire des locaux car cela nécessite la signature d'une convention d'occupation temporaire des locaux : mairie, département, région ou société de restauration lorsque les locaux leur appartiennent.</p> <p>Il est possible de mettre alors à disposition des locaux, voire accueillir pour de la fabrication sur site ou transformer les produits par les équipes de cuisine en place etc. Les niveaux de collaboration peuvent varier selon le type de cuisine et fragilité des équipements.</p> <p>Il peut aussi s'agir de solliciter la restauration des administrations : il y a 9 Restaurants interadministratifs ouverts aujourd'hui : Lyon, Bordeaux, Bobigny, Nanterre, Marseille, Ivry, Noisy, 2 sites sur Bercy.</p>
Contact logistique	<p><u>Privilégier les contacts locaux directement avec les collectivités (mairie, département, région)</u></p> <p>Pour la mise en lien, Restau'co pourra être contacté : crise@restauco.fr</p>
Outil de mise en relation	-
Informations complémentaires	-

Description	Agores est l'association nationale des directeurs de la restauration collective. Agores compte plus de 1000 adhérents, tous professionnels de la restauration publique. Répartis sur l'ensemble du territoire et des Dom-Tom, ils sont engagés dans une logique de mutualisation des compétences faisant fi des distances. Réseau de veille et d'échange, l'association se place dans une logique de service auprès de ses adhérents : elle les accompagne et les représente.
Type d'outils logistiques proposés	Transport, stockage, et/ou transformation en fonction des disponibilités locales et besoins.
Organisation	Remontée des besoins logistiques des associations au réseau national, qui fera suivre l'information aux réseaux locaux concernés.
Contact logistique	donsalimentaires.agores@orange.fr
Outil de mise en relation	Mailing via site internet de l'association puis contact direct par téléphone ou par mail
Informations complémentaires	

Mise en relation des acteurs³



Description	Une solution commune aux Distributeurs, Industriels et Associations pour soutenir les dons alimentaires et non alimentaires de première nécessité dans cette période Afin de pallier les difficultés opérationnelles rencontrées, en raison de la pandémie, lors de l'identification des besoins et de l'acheminement des dons alimentaires et non alimentaires jusqu'aux bénéficiaires, les enseignes de distribution rassemblées au sein de la FCD et de PERIFEM ont installé une plateforme SOLIDARITE ASSOCIATIONS, avec le concours de COMERSO.
Acteurs concernés	Cette plateforme SOLIDARITE ASSOCIATIONS est ouverte à tous les acteurs ⁴ de la solidarité, à toutes les initiatives et organismes bénévoles ainsi qu'aux industriels, aux transporteurs, aux logisticiens et aux magasins des enseignes partenaires.
Organisation	Cette plateforme joue un rôle de « facilitateur » dans la mise en relation des associations de dons de première nécessité et les entreprises. Ainsi, elle fluidifie la chaîne d'acheminement des dons alimentaires et non alimentaires de première nécessité jusqu'aux bénéficiaires. En facilitant la mise en relation des acteurs, la plateforme renforce les partenariats déjà établis sur le terrain.
Outil de mise en relation	<ul style="list-style-type: none">- un numéro vert unique, 0 805 690 698,- une adresse mail, contact@solidariteassociations.com
Informations complémentaires	Les contacts habituels entre les magasins et leurs associations partenaires restent valables en cette période de crise.

³ Liste non exhaustive réalisée à partir des retours des acteurs à la date de publication

⁴ Les CCAS, les établissements médicaux et les collectivités locales peuvent également formaliser des demandes

Description	L'Association Nationale des Industries Alimentaires rassemble 35 syndicats métiers et 15 associations régionales, représentatives de près de 17 000 industries alimentaires en France.
Acteurs concernés	Mise en relation entre les entreprises agroalimentaires et les associations concernant le don alimentaire.
Organisation	Depuis le début de la crise, les entreprises alimentaires ont manifesté, à de multiples reprises, leur volonté d'amplifier le mouvement de solidarité et de multiplier les dons alimentaires. Aussi, l'ANIA assure une mise en relation à trois niveaux : 1/ Rediriger les entreprises qui souhaitent faire des dons vers des associations d'aides alimentaires renseignées dans ce guide, 2/ Rediriger les entreprises qui ont identifié les bénéficiaires vers des solutions de transports et de logistique proposées par les professionnels renseignés dans le guide 3/ Et enfin, rediriger, en sens inverse, les associations d'aides alimentaires vers les entreprises dont les produits pourraient venir à manquer aux associations.
Contact	vperrin@ania.net
Outil de mise en relation	www.ania.net
Informations complémentaires	

Liens autres contacts et documents utiles.

- **Une question à poser ?**

Envoyez vos questions à dgcs-aidalim-droits-covid@social.gouv.fr

- **Les commissaires à la stratégie pauvreté.**

Les Commissaires à la lutte contre la pauvreté sont, pendant la période de crise, le point d'entrée des acteurs associatifs nationaux ; ils sont chargés de faire le lien avec les associations au niveau local en appui des services déconcentrés (Directions régionales et départementales).

« Liens vers contacts commissaires »

- **Votre structure a besoin de renforts ?** Le site gouvernemental permet de publier une offre de mission pour que des citoyens viennent vous prêter main forte, dans le respect des règles de sécurité. <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

- **Fiches pratiques :**

[Fiche Covid-19 restauration collective et congélation](#)

[Fiche Don Covid-19 et défiscalisation](#)

- **Conventions-type de don :**

- Restauration collective [Convention de dons de denrées alimentaires entre un opérateur de restauration collective et une association d'aide alimentaire habilitée](#)
- Industrie Agro-alimentaire : [Convention de dons de denrées alimentaires entre un opérateur de l'industrie agroalimentaire et une association d'aide alimentaire habilitée](#)
- [GMS](#)

- **[Attestation de don.](#)**

- **Liste des associations nationales habilitées :** <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-contre-la-precarite-alimentaire/article/habilitations-a-l-aide-alimentaire> et accès au **site public des associations habilitées :** <https://dgcs-alt.social.gouv.fr/dgcs/sihab/public/>

- **Réglementation :**

- [Article L266-2 du code de l'action sociale et des familles](#)
- [Article L541-15-6 du code de l'environnement](#)
- [Articles D543-306 à D543-308 du code de l'environnement](#)
- [Article 238 bis du code général des impôts](#)
- [Bulletin officiel des finances publiques-Impôts](#)

- **Retrouvez toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 sur le site du [Gouvernement](#)**